



## AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION

### DEMANDE DE PERMIS POUR FILMER OU PHOTOGRAPHER LES CIMETIÈRES OU LES MONUMENTS DE L'ABMC EN FRANCE AVEC UN DRONE

Ce document établit les conditions dans lesquelles des sociétés de production commerciales et des représentants de médias d'information (« demandeurs ») filmeront et photographieront grâce à un drone les cimetières et les mémoriaux administrés par l'American Battle Monuments Commission (ABMC), poursuivant des visées autres que la simple couverture d'événements liés à l'actualité et à l'information. La permission de filmer ou photographier un site de l'ABMC avec un drone est soumise à l'approbation de l'ABMC, après étude des pièces justificatives demandées ci-dessous et réception d'une copie signée et datée de cette demande d'autorisation attestant que le demandeur en comprend et en accepte toutes les conditions. Dès leur arrivée, avant de commencer à filmer ou à prendre des photographies, les équipes de tournage ainsi que les photographes, doivent se présenter auprès du Surintendant du cimetière, ou de son assistant.

La demande d'autorisation et les pièces justificatives peuvent être envoyées soit par courriel à l'adresse suivante: [publicaffairs@abmc.gov](mailto:publicaffairs@abmc.gov) ou expédiées par fax au (703-696-8439). Veuillez prévoir 10 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.

Nom: \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone / Portable : \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ Site Internet : \_\_\_\_\_

Dates – Début: \_\_\_\_\_ Fin: \_\_\_\_\_ Horaires – De : \_\_\_\_\_ À : \_\_\_\_\_

Genre (entourez):    Film                                    Vidéo                                    Photographie

Objet du film/des photographies (nom du programme/de la publication) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de personnes dans l'équipe : \_\_\_\_\_

Type de drone : \_\_\_\_\_

Site(s) retenu(s) pour la prise d'image: \_\_\_\_\_

